



# *Projet de charte d'entretien des locaux*



# Sommaire

Présentation de la charte.....	4
<b>L'entretien au cœur de plusieurs enjeux.....</b>	<b>6</b>
L'hygiène.....	6
Qualité de l'air intérieur.....	6
Politique énergétique.....	7
Politique du développement durable et du tri des déchets.....	7
<b>L'entretien des locaux, l'affaire de tous.....</b>	<b>8</b>
Les règles incontournables.....	8
Protocole général.....	10
Les points de vigilance.....	15
<b>Accueil des nouveaux recrutés.....</b>	<b>16</b>
Notes.....	18



# Introduction

La présente charte s'adresse plus particulièrement à tous les professionnels qui contribuent à l'entretien des écoles.

Elle est avant tout un outil, un guide pratique destiné à fournir aux professionnels toutes les informations nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'entretien indispensables aussi bien dans le déroulement quotidien de la vie de l'école que dans certaines situations plus exceptionnelles.

Cette charte a pour vocation de préciser les attentes du service en matière d'entretien, d'améliorer les organisations de travail et de mieux répartir les missions de chacun au regard de l'évolution des besoins et du fonctionnement des écoles sur les différents accueils et moments de la journée. Elle permet par ailleurs d'affirmer et partager les principes, les fondamentaux de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires. Elle est complétée par une affiche (en format A3) précisant les missions communes à l'ensemble des locaux, et celles, particulières, par espace. S'ajoutent à cela une vingtaine de protocoles techniques et professionnels qui seront mis à la disposition des personnels des écoles pour les outiller, les professionnaliser dans la réalisation de leurs missions et permettre une harmonisation des pratiques en matière d'entretien.

En termes de méthode, cette charte a fait l'objet d'un travail collaboratif pendant plusieurs mois associant une vingtaine d'agents de métiers différents. La démarche mise en œuvre s'est également traduite par une approche transversale en lien avec d'autres services compétents de la Ville et de la Métropole. Cette charte a également été expérimentée préalablement dans 2 groupes scolaires.

Il appartient à présent à chaque agent de se saisir de cet outil, de se l'approprier, de le faire vivre.



# Présentation de la charte d'entretien

## Pourquoi une charte ?

La charte définit de manière claire et synthétique la mission «Entretien» dans l'environnement de travail spécifique à la Direction Éducation Enfance (DEE) en identifiant les compétences attendues en lien avec les finalités du service.

La charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord sur les objectifs, l'organisation du travail, la répartition des missions, les droits et les devoirs de chacun. C'est également un outil, un document de référence qui affirme :

- les qualités professionnelles requises : rigueur, compétence, efficacité, sens du service public;
- les valeurs professionnelles partagées : respect, entraide, cohésion d'équipe, coopération;
- l'identité du service : chaque agent des écoles faisant partie de la communauté éducative contribue, au travers de ses missions, à offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

## L'importance de l'entretien dans les écoles

L'entretien des locaux scolaires, périscolaires et de la restauration répond à des objectifs de qualité et demande l'application de méthodes professionnelles par des agents spécialisés. La restauration relève en outre de protocoles spécifiques. Il est important que les locaux soient entretenus de façon à répondre à des exigences de qualité.

### Pour qui ?

- Pour les utilisateurs : les enfants et les enseignants;
- Pour les agents : satisfaction de bien travailler.

### Pour quoi ?

- Assurer la bonne hygiène des locaux
- Assurer une qualité de l'air intérieur
- Prendre en compte la santé des occupants
- Assurer le confort des enfants et des professionnels
- Faire durer les équipements

## L'élaboration de la charte, une démarche concertée

### L'actualisation de la charte existante, une nécessité

- Une charte «Entretien» obsolète, qui date de 2002, et qui n'est plus distribuée depuis 2014;
- Des problématiques spécifiques et des évolutions réglementaires à prendre en considération (maladies infectieuses, sols amiantés, réduction des produits chimiques, etc.);
- Mise en place de la réforme des rythmes éducatifs (mutualisation des locaux...).

### Une démarche participative

- Un groupe de pilotage, composé de 3 coordonnateurs-qualiticiens, du coordonnateur logistique, d'un responsable d'antenne et du responsable de la coordination territoriale,
- Un groupe de travail pluridisciplinaire Agents d'Entretien et de Restauration (AER), Correspondants de Restauration (CR), concierges, ASEM (Agents Spécialisés des Écoles Maternelles, Responsable Éducation Loisirs (REL), coordonnateurs-qualiticiens, coordonnateur logistique, responsable d'antenne, conseiller d'animation, responsable de la coordination territoriale;
- Une rencontre spécifique entre le groupe de pilotage et ASEM, REL et conseiller d'animation;
- Des échanges réguliers lors de différentes réunions de service;
- Des réflexions partagées avec d'autres services de la collectivité (DSPH : Direction santé publique et handicap, SPHL : Service propreté et hygiène des locaux, DRis : Direction des risques, DS : Direction des sports);
- Un point d'étape en comité RH en juillet 2017 et en janvier 2018;
- Des échanges autour des pratiques et des outils avec d'autres collectivités;
- Un «test» dans 2 groupes scolaires des antennes Nord-est et Sud-Ouest d'avril à juin 2018;
- Une rencontre spécifique avec les organisations syndicales;
- Présentation du contenu de la charte aux agents des écoles (techniques et d'animation) dans le cadre d'une réunion «école»;
- Un bilan et des ajustements opérés avec le groupe de travail;
- Une validation en comité technique avant déploiement sur l'ensemble des groupes scolaires.

## Professionnels à la DEE, un environnement spécifique

### Le cadre institutionnel :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, certains services de la Ville et de Rennes Métropole sont mutualisés pour une meilleure cohérence de l'action publique. Une direction générale unique et 4 pôles ont été mis en place dans un souci d'efficience.

Aujourd'hui, l'administration municipale compte 3 200 agents titulaires.

### La Direction Éducation et Enfance (DEE) :

La DEE met en œuvre la politique éducative définie par les élus, en direction des enfants âgés de moins de 3 ans à 12 ans.

Elle assure le fonctionnement des 42 groupes scolaires, réalise les investissements nécessaires, organise et gère l'ensemble des temps péri et extra-scolaires.

1500 agents travaillent à la DEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dont 835 titulaires).

### Le Projet Éducatif Local (PEL) :

Les objectifs de la politique éducative rennaise sont déclinés à travers les 6 ambitions éducatives du PEL :

- Renforcer la continuité éducative de la crèche à l'université,
- Valoriser et soutenir la parentalité,
- Lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire,
- Garantir le vivre-ensemble : laïcité, citoyenneté et lutte contre les discriminations,
- Participer à l'ouverture culturelle et artistique des enfants,
- Améliorer les usages du numérique à l'école.

### Une étroite collaboration avec l'Éducation nationale :

Deux institutions sont présentes dans les groupes scolaires, d'une part, la Ville de Rennes en tant que propriétaire des locaux et employeur des agents des écoles, et d'autre part, l'Éducation nationale représentée par l'équipe enseignante.

Cette cohabitation s'illustre par une mutualisation des locaux et nécessite donc une bonne entente et collaboration, facilitée par la mise en œuvre d'un cadre de travail clair et sécurisant.





## L'entretien au centre de plusieurs enjeux

### L'hygiène

Extrait de la brochure *Éducation nationale (2008)*

«L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres, dans les temps de vie en collectivité et doit être intégrée aux principes de base de l'éducation, en dehors même des moments où l'on se trouve confronté à une infection déclarée. Elle doit être appliquée au quotidien, par les enfants et tous les adultes intervenant à l'école dans tous les locaux et espaces recevant des élèves.

Les mesures d'hygiène sont d'autant plus importantes que l'école accueille de jeunes enfants».

### Qualité de l'air intérieur

Le Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 a instauré une surveillance de la qualité de l'air intérieur, qui prévoit que les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires aient satisfait à cette obligation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette surveillance comprend notamment :

- l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;
- la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air ;
- en l'absence de programme d'actions ou en cas de besoins, la réalisation de campagne de mesures.

La Ville de Rennes a choisi de mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements municipaux accueillant des enfants.

### Ce plan d'actions comprend différentes mesures :

- Politique d'achats intégrant notamment un critère «qualité de l'air intérieur» : restructurations ou rénovations des locaux, choix des matériaux de construction, mobiliers, produits d'entretien...
- Évaluation, contrôle et entretien régulier des dispositifs de ventilation et d'aération par la Direction du Patrimoine Bâti.
- Sensibilisation au renouvellement de l'air intérieur par l'ouverture des fenêtres plusieurs fois par jour au moment des récréations ou sur le temps d'entretien. Ouvertures qui doivent être brèves en période hivernale afin de limiter les déperditions énergétiques.
- Limiter l'utilisation des produits d'entretien et adapter les techniques de nettoyage (balayage humide, utilisation de l'aspirateur...) pour éviter la mise en suspension dans l'air des poussières.
- Campagnes de mesures de qualité de l'air intérieur

### Politique énergétique

Actions qui s'inscrivent dans le plan en faveur de l'énergie durable et du climat 2017-2020 acté en Conseil Municipal du 4 décembre 2017 :

- Programme de réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, qui intègre le changement des menuiseries, l'isolation par l'extérieur, le changement des installations de chauffage, le changement des luminaires...
- Élaboration du guide éco-gestes qui reprend les gestes qui permettent d'optimiser les consommations, tels que :
  - > Ouvrir les fenêtres 10 minutes maximum, les mercredis et jours de vacances en période hivernale (temps nécessaire pour le renouvellement de l'air), un temps trop long engendrera une surconsommation au niveau du chauffage
  - > Fermer fenêtres, rideaux et volets le soir
  - > Couper les radiateurs lors de phases de ventilation
  - > Éteindre les lumières lorsque l'on sort d'une pièce
  - > Éteindre les ordinateurs
  - > Ne pas abuser de l'utilisation de l'eau dans l'entretien
  - > Signaler toutes fuites sur un robinet ou chasse d'eau

## Politique du développement durable et du tri des déchets

Action qui s'inscrit dans un programme collectif de réduction et revalorisation des déchets. Le tri sélectif est effectué au sein du groupe scolaire par les enseignants au sein des classes et par les animateurs dans les salles d'activités péri et extrascolaires.

Les agents d'entretien ou concierges assurent ensuite le transfert des divers déchets vers les différents bacs conformément aux consignes données par Rennes Métropole. Quelques exemples à titre indicatif :

- Bac à papier pour les feuilles, cahiers (récupérés pour recyclage)
- Conteneur jaune pour les cartons, emballage plastique, emballage alu (récupérés pour recyclage)
- Conteneur gris ou vert pour les déchets ménagers (essuies-mains, alimentaire...)
- Conteneur à verre pour les contenants en verre
- Boîte à bouchons, pour les bouchons en plastiques (récupérés par une association)
- Bac à compost pour les déchets végétaux (si existence d'un composteur)

Certains éléments tels que les cartouches d'encre et les flacons de savon bactéricide sont à retourner à la DMA (Direction des moyens de l'administration) pour être retraités.

Dans une même dynamique de développement durable, il convient de réduire le nombre et l'utilisation des produits chimiques :

- Utiliser des produits uniquement si nécessaire
- Respecter le dosage et la dilution des produits
- Privilégier l'action mécanique avec l'utilisation d'autolaveuse ou monobrosse
- Privilégier les produits naturels, tel que le vinaigre blanc pour le détartrage des sanitaires
- Utiliser des gants de ménage et non les gants à usage unique





# L'entretien des locaux, l'affaire de tous

## Les règles incontournables

### De quoi parle-t-on ?

Le nettoyage et la désinfection sont des opérations complémentaires dont le but est d'assurer l'hygiène des locaux et des matériels (qu'ils soient partagés ou non) qui doivent être effectuées quotidiennement ou régulièrement selon la nature des locaux.

L'entretien est régi par certains grands principes, concernant :

### LES TÂCHES ESSENTIELLES :

- Préparer et vérifier le matériel d'entretien avant intervention.
- Aérer quotidiennement les locaux.
- Assurer le dépoussiérage humide des sols pour limiter la mise en suspension des poussières.
- Aspirer et laver les sols en utilisant la méthode dite à la godille ou poussée (le balai de type «coco» n'est pas à utiliser en priorité pour le dépoussiérage des sols pour des raisons de santé : mise en suspension de particules).
- Organiser l'ordre des tâches en partant du plus propre au plus sale.
- Commencer toujours le nettoyage dans le fond de la pièce pour terminer vers la porte.
- Commencer le nettoyage en partant du haut et en allant vers le bas.
- Prévoir en fin de journée le temps nécessaire à l'entretien et nettoyage du matériel (se référer pour le mode opératoire aux fiches annexes). Il est à rappeler que la longévité du matériel dépend essentiellement du soin apporté lors de l'utilisation et de son entretien.

### L'UTILISATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN :

- Lire les étiquettes des produits et respecter les dilutions et conditions d'utilisation
- Ne pas utiliser de flacons alimentaires pour reconditionner des produits
- Fermer et étiqueter les flacons contenant les produits préparés dilués
- Ne jamais mélanger les produits
- Stocker les produits dans un local approprié, ventilé, fermé à clés et hors de la portée des enfants

L'entretien des espaces extérieurs (cours) doit être effectué régulièrement, en répartissant les interventions sur la journée de travail du concierge en tenant compte de l'état de la cour et de la saisonnalité pour assurer la sécurité des enfants.

### LE RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

- Respecter et faire respecter l'ensemble des règles d'hygiène et sécurité (consignes portées sur le livret d'accueil sécurité)
- Porter les équipements remis par l'employeur : blouse, chaussures de sécurité (couvrantes et antidérapantes) mises en place en 2019, gants de ménage (lors de manipulation et utilisation de produit), lunettes de protection (lors de manipulation de produit), masque (utilisation du souffleur..)
- Baliser la zone de travail
- Pour tous travaux en hauteur, privilégier les matériels avec manche télescopique; il est à rappeler conformément au décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004, à l'article R4323-63, que l'utilisation d'un escabeau peut être envisagé si l'analyse du risque est considérée comme faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif. En cas de besoin, se mettre en relation avec le coordonnateur de l'antenne
- Débrancher les appareils électriques (aspirateur, monobrosse) avant toute intervention d'entretien ou de maintenance.

### Et avec quelle organisation ?

Le nettoyage est assuré sur l'ensemble du groupe scolaire par des agents d'entretien, concierges, correspondants de restauration et ASEM. Ces agents sont avant tout des professionnels chargés, entre autres, d'assurer l'hygiène et la propreté des locaux.

Les agents sont sous l'autorité d'un coordonnateur qualifié de secteur qui organise et planifie la répartition des tâches à l'échelle du groupe scolaire et en fonction de l'utilisation des locaux.

La répartition des tâches est effectuée par le coordonnateur en lien avec l'équipe du groupe scolaire. Cette répartition peut être revue en fonction de l'utilisation des locaux et en référence au protocole général d'entretien.

La fréquence de nettoyage des locaux doit être adaptée en fonction des nécessités (conditions météorologiques, fréquentation intensive, travaux, etc.)

Le nettoyage des grandes salles (type polyvalente) peut être réalisé en équipe au quotidien et/ou lors de grands nettoyages.



En cas de non remplacement d'un agent ou d'un concierge, les AER présents préviennent l'équipe enseignante des modifications apportées à l'organisation de l'entretien. Les tâches prioritaires sont alors à réaliser, à savoir le nettoyage des sanitaires, le vidage des corbeilles et un nettoyage minimum des classes pour qu'elles soient accueillantes. L'entraide collective doit être de mise entre les AER, les ASEM, l'équipe d'animation, le concierge et le correspondant de restauration (Déplacer le petit mobilier (tables, chaises..) pour passer l'auto-laveuse ou la monobrosse, nettoyage approfondi d'un centre de loisirs en lien avec les ASEM et les animateurs..).

Certaines tâches d'entretien peuvent être réalisées dans des locaux occupés par quelques personnes (vidage des corbeilles, réapprovisionnement des consommables, nettoyage des circulations..).





## Protocole général

### Missions communes à l'ensemble des locaux



#### QUOTIDIEN

**Aérer pour favoriser le renouvellement de l'air (brièvement en période hivernale afin de ne pas influencer sur la température intérieure de l'école)**

**Vider les corbeilles dans le respect du tri sélectif**

**Entretien** le mobilier (dépoussiérage ou lavage si nécessaire) : tables, chaises, tableau

**Entretien les sols (balayage humide ou aspiration) et laver si nécessaire**

**Contribuer** à la remise en état des lieux après le goûter des enfants

**Entretien** le matériel : bavoirs, franges, couvertures...

En fonction du contexte et de l'utilisation des espaces du groupe scolaire (dédoublage de classes, absences non remplacées...), le protocole général est adapté en identifiant des locaux et des tâches prioritaires surlignées en orange (cf tableau).

Par ailleurs, pour des raisons de nécessité et de continuité de service, il pourra être envisagé de :

- 1 - Mettre en place une répartition équilibrée entre agents des zones d'entretien par groupe scolaire,
- 2 - Redéployer les affectations sur un groupe scolaire, sur une antenne (changement d'usage des locaux, dédoublement de classe, ouverture de classe, installation de modulaires...);
- 3 - Dissocier dans certains cas de figure les affectations d'entretien et de restauration (épidémie, aménagement de poste...);
- 4 - Resserrer les priorités d'entretien à la demande du coordonnateur-qualiticien;



#### HEBDOMADAIRE

**Laver les sols**

**Laver** le mobilier  
**Dépoussiérer** les étagères

**Nettoyer** les interrupteurs et poignées de porte

**Retirer** les toiles d'araignée

**Laver** les vitres intérieures à hauteur (privilégier l'utilisation de manche télescopique)



#### VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

**Laver** mécaniquement les sols (autolaveuse ou monobrosse)

**Dépoussiérer** les murs, plafonds, plinthes, radiateurs, encadrement fenêtres et portes, dessus armoires

**Laver** les pieds de tables, chaises et casiers, jeux et jouets des centres de loisirs et salles de motricité



#### REMARQUES

**Pour la méthodologie**, se référer au protocole général d'entretien, affiché dans les locaux

Après votre passage, veiller à :

- Fermer les fenêtres et les volets
- Éteindre les lumières
- Fermer la porte à clé après votre passage

**Signaler au concierge** toute dégradation constatée

L'entretien hebdomadaire vient en complément de l'entretien journalier, les actions décrites peuvent être étalées sur la semaine et pas nécessairement sur une journée en particulier.

L'entretien «jours de grands nettoyages» vient en complément de l'entretien journalier et hebdomadaire, les actions décrites seront réalisées sur les périodes de vacances scolaires (petites et grandes) mais peuvent néanmoins être étalées entre les périodes, notamment pour les groupes scolaires ayant un centre de loisirs.

Dans les groupes scolaires ayant un centre de loisirs les mercredis et vacances, il appartient aux agents de se rapprocher du responsable du centre de loisirs pour avoir connaissance des temps d'occupation des salles et ainsi organiser l'entretien en conséquence.

Les jours de grands nettoyages peuvent être décalés en fin de vacances pour nécessité de service (en cas de travaux...).

### Missions particulières par espace en complément des consignes communes pour l'ensemble des locaux.

L'entretien est une mission principale pour les AER. Les autres métiers qui figurent dans le tableau ci-dessous peuvent être amenés à intervenir en complément dans le cadre d'une organisation collective pour répondre aux aux nécessités de service tout en prenant en compte les spécificités du groupe scolaire.

#### CLASSE

CR  
ASEM



#### QUOTIDIEN

Assurer l'aspiration des tapis

Nettoyer le(s) lavabo(s) et désinfecter les sanitaires

Réapprovisionner les distributeurs de savon et essuie-mains



#### HEBDOMADAIRE

Nettoyer les tableaux



#### VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer de manière approfondie les lavabos et sanitaires



#### REMARQUES

Un entretien minimum de la classe doit être assuré en cas de manque de personnel par les AER (aspirer ou effectuer un balayage humide, vider la corbeille...)

L'entretien des jeux et jouets est assuré par les ASEM

#### SALLE DE MOTRICITÉ OU SALLE DE JEUX

ASEM

CR

Concierge



#### HEBDOMADAIRE

Entretien des tapis (aspiration ou lavage selon la nature des tapis)



#### VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Entretien les structures et autres matériels tels que les piscines à balles (dépoussiérage ou lavage)



#### REMARQUES

Temps collectif :

La salle de motricité est à nettoyer en profondeur le 1<sup>er</sup> jour de grands nettoyages des vacances d'été

Le tri, le rangement et le rassemblement des jeux et jouets devront être anticipés par les utilisateurs

#### SALLE ATELIER

Concierge

CR



#### QUOTIDIEN

Nettoyer le lavabo



#### VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer de manière approfondie les lavabos



#### REMARQUES

Le rangement des éléments pédagogiques, (peintures, crayons...) est assuré par les ASEM ou les utilisateurs

#### BIBLIOTHÈQUE ET SALLE INFORMATIQUE

CR



#### VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Entretien les poufs (aspiration ou lavage selon la nature des poufs)

Dépoussiérer le matériel informatique sans produit ni eau



#### REMARQUES

Vigilance avec le matériel informatique, ne jamais utiliser de liquide (eau, détergent...)





## CALM ET CENTRES DE LOISIRS

Équipe d'animation  
CR  
Concierge



### QUOTIDIEN

Nettoyer le lavabo

**Nettoyer et désinfecter les sanitaires**

**Réapprovisionner les distributeurs de savon et essuies-mains**



### VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer de manière approfondie les lavabos et sanitaires

Dépoussiérer le matériel informatique sans produit ni eau



### REMARQUES

Le rangement des jeux, jouets et autres éléments pédagogiques est assuré par les adultes encadrants.

Équipe d'animation (par roulement) : chaque mercredi de 18h à 19h, nettoyage et rangement des jeux pour permettre l'intervention des personnels d'entretien.

Pour limiter au maximum les désagréments, il sera demandé à l'équipe d'animation de prendre en compte cet impératif.

Temps collectif :

Le CALM et l'ALSH sont à nettoyer en profondeur à chaque période de petites vacances. Le jour précédent les vacances (dernier jour d'école), les tris, rangements et rassemblements des jeux à nettoyer sont à faire par les animateurs et les enfants. L'AER dédié au centre de loisirs prend en charge le grand nettoyage de ces locaux.

Echanges entre l'équipe d'animation et les AER pour faciliter l'accès aux locaux, avec si besoin une validation du coordonnateur.

Dans les écoles ouvertes pendant les vacances : lavage le 1<sup>er</sup> jour des vacances et retour des objets aux animateurs dès que possible.

## BUREAU

CR  
Concierge



### HEBDOMADAIRE

Dépoussiérer le matériel informatique et téléphonique sans produit ni eau

## SALLE DES MAÎTRES

CR



### HEBDOMADAIRE

Dépoussiérer (ex : photocopieur) et laver le sol



### REMARQUES

L'entretien de la vaisselle, four, plaque de cuisson, évier, réfrigérateur doit être assuré par les utilisateurs

## DORTOIR

CR



### QUOTIDIEN

**Nettoyer et désinfecter les lits souillés**

**Laver les couvertures (si présence d'urines et vomissements)**



### VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Laver et désinfecter les lits



### REMARQUES

Pour le nettoyage des lits souillés, les ASEM positionnent les lits différemment, notamment en position verticale

## HALL D'ENTRÉE ET ESPACE DE CIRCULATION

CR



### QUOTIDIEN

**Entretien des sols (balayage humide ou aspiration et lavage)**

Assurer l'aspiration des tapis



### VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Dépoussiérer et laver les porte-manteaux

## ESPACE DE RANGEMENT

CR  
Concierge



### HEBDOMADAIRE

Gérer, vérifier et ranger les stocks (produits et matériel d'entretien, consommables)



### REMARQUES

La gestion et le rangement des stocks sont assurés par l'ensemble des personnels

Voir avec le référent pour les commandes (AER, CR, concierge)

## SANITAIRES

CR  
Concierge



### QUOTIDIEN

**Nettoyer les lavabos et les distributeurs**

**Nettoyer et désinfecter les cuvettes et urinoirs**

**Réapprovisionner les distributeurs (essuies-mains, papier toilette, savon)**

**Entretien des sols (balayage humide ou aspiration et lavage)**



### HEBDOMADAIRE

Détartrer les cuvettes, urinoirs, lavabos et robinetterie

Dépoussiérer les grilles de ventilation mécanique



### VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer les cloisons et le carrelage mural



### REMARQUES

L'entretien des sanitaires étant une priorité, en cas d'absence, ils devront être entretenus par les agents présents (AER, CR, concierge).

Il appartient aux adultes encadrants (ASEM, AL, enseignant...) de veiller à ce que les chasses d'eau soient tirées après le passage des enfants aux toilettes.

Mise à disposition pour des raisons de sécurité d'un balai rasant pour les adultes afin d'essuyer le surplus d'eau autour des lavabos et des toilettes.

Surveillance renforcée des sanitaires extérieurs par un adulte sur le temps du midi.

1 AER par roulement effectue le nettoyage des sanitaires de la maternelle à 11h30 ainsi que l'approvisionnement des consommables. Cette intervention sera complétée par un autre passage dans la journée. Le nettoyage des sanitaires élémentaires (intérieurs et extérieurs) est assuré par le concierge à 11h30.







## TISANERIE ET LINGERIE

CR  
ASEM



QUOTIDIEN

**Gérer l'entretien du linge (lavage, séchage, pliage et rangement)**



HEBDOMADAIRE

Assurer le nettoyage extérieur du lave-linge et sèche-linge

Vérifier les filtres

Dépoussiérer les grilles de ventilation mécanique



REMARQUES

L'entretien de la vaisselle, four, plaque de cuisson, réfrigérateur doit être assuré par les utilisateurs

La gestion du linge et des appareils (lave-linge et sèche-linge) est assuré par l'ensemble des personnels de l'école

## MATÉRIEL D'ENTRETIEN

CR  
Concierge



QUOTIDIEN /  
HEBDOMADAIRE /  
VACANCES SCOLAIRES /  
GRANDS NETTOYAGES

**Évacuer les poubelles dans les conteneurs dans le respect du tri sélectif**

Changer le sac de l'aspirateur lorsque celui-ci est plein

Dépoussiérer les filtres aspirateurs

Nettoyer le matériel après utilisation (chariot de lavage ou ménage, balai, seau, pelle, aspirateur, autolaveuse, monobrosse...)



REMARQUES

Pour l'entretien du matériel, se référer aux fiches "matériels"

## Assistance Équipe polyvalente

### Contact

Numéro de téléphone : 06 24 13 60 36

### Missions

L'équipe polyvalente a pour mission d'assurer une assistance technique sur des actions de nettoyage ou de remise en état des surfaces pour l'ensemble des groupes scolaires et centres de loisirs.

Toute demande d'intervention doit être transmise par écrit au coordonnateur logistique pour être ensuite analysée (définition de la demande et de l'action à mettre en place) et planifiée.

### Exemples de missions

- Dépoussiérage des zones en hauteur (poutres, luminaires, plafonds, dessus mobilier...)
- Dépoussiérage des zones difficilement accessibles (arrière du mobilier, intérieur des radiateurs...)
- Nettoyage approfondi des sols
- Remise en état des sols (décapage et métallisation)
- Nettoyage de vitres intérieures en hauteur
- Remise en état après travaux

### Entretien spécifique au métier de concierge

Les concierges interviennent principalement dans le groupe scolaire. Ils sont également amenés à intervenir sur l'environnement proche de celui-ci comme pour l'entretien des gymnases, des salles de sport et des plateaux sportifs.



## Les points de vigilance

### Amiante

Conformément à la réglementation du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est interdit d'utiliser des éléments abrasifs sur les sols et surfaces amiantés, que ce soit manuellement avec l'aide d'un tampon (vert ou blanc) mais aussi mécaniquement par l'utilisation d'une autolaveuse ou d'une monobrosse (référence à la note DEE du 5 septembre 2016).

Un plan des zones identifiées des sols est affiché dans les réserves des écoles concernées.

Les dégradations (dalle cassée ou décollée) doivent être signalées au concierge qui aura en charge d'appeler le service d'urgence de la régie municipale. Pour faciliter l'intervention des services techniques, il convient d'être précis dans le signalement et la localisation (identification de la dalle et de la salle).

Avant de percer des trous dans un mur, il convient pour tous les bâtiments construits avant 1997 de vérifier sur la fiche récapitulative du diagnostic amiante, les lieux identifiés avec présence d'amiante et de demander une expertise avant intervention.

### Maladies infectieuses

La conduite à tenir dans ce domaine comprend, d'une part, les mesures préventives habituelles d'hygiène générale et, d'autre part, un certain nombre d'actions particulières afin de pouvoir minimiser le risque de développement d'une épidémie ou d'endiguer celle-ci lorsqu'elle survient.

L'action varie selon le mode de transmission et le germe en cause; elle est habituellement ponctuelle et limitée dans le temps. Cependant, elle doit être l'occasion de revoir les problèmes d'hygiène générale qui existent dans la collectivité.

Lorsque le directeur ou la directrice de l'école a connaissance d'un ou plusieurs cas de maladies contagieuses, il prévient le plus rapidement possible le médecin du service santé enfance (SSE). Ce dernier apportera toutes les informations et les conseils nécessaires. Il prendra éventuellement toutes les dispositions pour éviter l'apparition d'autres cas.

Une vigilance accrue doit être de mise pour l'ensemble des intervenants.

Il convient de contacter l'antenne pour obtenir des informations sur le ou les protocoles à mettre en œuvre. L'application des mesures usuelles d'hygiène doit être renforcée et parfois adaptée en cas de maladie contagieuse identifiée dans l'école en fonction de la source et du mode de contamination. L'objectif est d'interrompre la chaîne de transmission.

En cas d'épidémie (grippe, gastro-entérite, gale, teigne...), il convient de, selon la situation et l'évaluation du coordonnateur :

- libérer du temps si possible (détachement d'un agent sur le temps de restauration);
- accentuer le nettoyage ou la désinfection (des poignées de portes, lavabos, textiles);
- prioriser si nécessaire les interventions sur les zones concernées;
- suivre les protocoles en vigueur (cf. protocole gale).
- renforcer ponctuellement l'équipe.



# Accueil des nouveaux recrutés

## Les grandes étapes du parcours d'intégration

### ÉTAPE 1

#### Accueil DEE - Journée d'accueil des nouveaux recrutés

- Présentation globale de la Ville et en particulier de la DEE
- Questions « ressources humaines »
- Présentation succincte du poste, des missions à réaliser et des attentes du service
- Aborder également la notion de travail en équipe (pluridisciplinaire)

### ÉTAPE 2

#### Accueil Antenne d'affectation

- Modalités de fonctionnement (organisation de l'antenne, gestion des remplacements, questions plus administratives) et distribution de la charte « entretien »
- Approfondissement de l'accueil DEE pour la présentation des missions et des attentes du service
- Présence d'un AER pour présenter et expliquer son métier
- Réaffirmer les attentes et les besoins du service
- Temps d'échanges
- Présentation et remise du livret d'accueil sécurité

### ÉTAPE 3

#### Prise de poste

- Mise en place d'un tutorat au sein de l'école et de sessions de formations dans le parcours d'intégration



## ABÉCÉDAIRE

**AER** : Agent d'Entretien et de Restauration

**AL** : Animateur Loisirs

**ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**ASEM** : Agents Spécialisés des Écoles Maternelles

**CALM** : Centre d'Accueil et de Loisirs Municipaux

**CR** : Correspondant de restauration

**CT** : Coordination Territoriale

**DEE** : Direction Éducation Enfance

**DMA** : Direction des Moyens et des Achats

**ERP** : Établissement Recevant du Public

**PEL** : Projet Éducatif Local

**REL** : Responsable Education Loisirs

**SSE** : Service Santé Enfance

**URH** : Unité Ressources Humaines



## Notes

---

A series of horizontal dotted lines for taking notes, starting below the 'Notes' header and extending down the left side of the page.

**ONT PARTICIPÉ ET CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CETTE CHARTE :**

Martine BELIN, Laurence BOTHE, Rémi BOUCHARD, Fabienne BRUNET, Nelly CARRE, Brendan CATHERINE,  
Patrice CHAUVIN, Valérie CHETOUI, Sandrine DE BEL AIR, Marianne FERRON, Yolande GERNIGON,  
Christine GOURAY, Linda GOUSSET, Natacha GUIVISSA, Laëtitia HENON, Jérôme KLEFSTAD-SILLONVILLE,  
Patricia LEBRETON, Lydia LEGENDRE, Solange MADELINE, Pauline MORDELET, Annick POIDEVIN,  
Patrice RAMBAUD, Didier RIOU, Arnaud TERTRAIS, Ghislaine TOSTIVINT

Qu'ils soient remerciés pour leur contribution, leur investissement et la richesse des échanges



[www.educarennes.fr](http://www.educarennes.fr)  
[www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)



*Ville de Rennes  
Direction Éducation Enfance*

## *Projet de charte entretien des locaux*

Direction éducation enfance Ville de Rennes - Mars 2019

Photos : Didier GOURAY - Ville de Rennes / Rennes Métropole

Conception graphique, réalisation et impression : service Imprimerie Rennes Métropole - réf. 19\_51512